

Barème des honoraires

Les honoraires de négociation sur ventes ou achats d'immeuble à usage d'habitation ou professionnel à la charge de l'acquéreur sont de :

En dessous de 350 000 € : 3,8 % TTC du prix net vendeur dans la limite de 10 000 € avec un minimum de 4 000 €.

Au-dessus de 350 000 € : 3% TTC du prix net vendeur.

